



SOMMAIRE

ZOOM SUR...

Salon virtuel : « L'orientation scolaire à l'ère du numérique » 1

ÉDUCATION

- Dossier de rentrée pour l'année scolaire 2015-2016... 2
- Dossier de rentrée de l'enseignement agricole... 2
- Livret d'accueil dans l'académie de Bordeaux... 2
- Conférence de rentrée du recteur... 3

FORMATIONS ET DIPLÔMES

- Année de césure dans l'enseignement supérieur... 3
- Nouveaux parcours de l'école au lycée... 4
- Réforme des études de masso-kinésithérapie... 6
- Les écoles d'ostéopathie... 6
- Quoi de neuf diplôme?... 7

MÉTIER / EMPLOI

- Le marché du travail des footballeurs... 10

REPÈRES

- Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2014-2015... 3
- Repères & références statistiques 2015... 4
- Acquis des élèves au collège : les écarts se renforcent entre la sixième et la troisième en fonction de l'origine sociale et culturelle... 5
- Profil et parcours des étudiants en première année commune aux études de santé... 6

ONISEP INFOS

- Publications nationales... 7, 8, 9
- Mise à jour sur le site Onisep Aquitaine... 10

CIJA

- Rechercher un emploi temporaire à l'étranger... 11



ZOOM SUR...

Salon virtuel : « L'orientation scolaire à l'ère du numérique »



L'Onisep organise, **du 6 au 11 octobre 2015**, la 2^e édition du salon virtuel sur le thème «**L'orientation scolaire à l'ère du numérique**», avec le soutien du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le concours du réseau Canopé.

Cette manifestation s'adresse à tous les médiateurs de l'information pour l'orientation : enseignants du second

degré, personnels d'éducation, d'orientation et d'encadrement, exerçant aussi bien en France que dans les établissements français à l'étranger.

Le salon s'inscrit dans la stratégie ministérielle «L'école change avec le numérique». Ses objectifs sont multiples :

- faire découvrir les ressources numériques pour l'orientation ;
- faire connaître les expériences réussies en matière d'accompagnement de l'orientation ;
- réfléchir aux usages du numérique et à ses conséquences pour les pratiques éducatives en orientation ;
- engager l'ensemble des personnels dans une réflexion centrée sur les usages du numérique et ses conséquences dans le but de décliner le parcours Avenir, qui est généralisé à la rentrée.

Douze conférences interactives rythmeront le salon : à la fin de chaque session, les internautes pourront poser leurs questions aux intervenants via des tchats. Ils pourront également télécharger des ressources sur le stand de chacun des exposants présents. Outre les partenaires institutionnels, les chambres consulaires, les fédérations professionnelles et des établissements de formation seront présents.

Enfin, le réseau Onisep et le réseau Canopé proposeront, au sein des Ateliers Canopé, des animations autour des conférences sur le thème du numérique pour l'orientation.

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire pour participer au salon et consulter le programme des conférences sur le site dédié à cet événement :

<http://www.targetwebevents.com/onisep>

À noter : vous pouvez visualiser toutes les vidéos des conférences de la 1^{re} édition de ce salon virtuel à partir de ce lien <http://revivezlesalonvirtuel.onisep.fr/>

Livret d'accueil dans l'académie de Bordeaux

La nouvelle édition du livret d'accueil est disponible. Il présente l'ensemble des services du rectorat : missions, acteurs et coordonnées.

<http://www.ac-bordeaux.fr/cid92214/livret-d-accueil-rentree-2015-bienvenue-dans-l-academie-de-bordeaux.html>



Dossier de rentrée pour l'année scolaire 2015-2016



Lors de la conférence de presse du 25 août 2015, Najat Vallaud-Belkacem a présenté les principales mesures pour l'année scolaire 2015-2016. Ces mesures sont déclinées selon trois grands axes :

➤ Une école exigeante

- Recrutement et formation des enseignants et modernisation des métiers de l'éducation nationale ;
- Premier degré : priorité aux premiers apprentissages, nouveau programme de maternelle ;
- Élaboration des nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège ;
- Maîtrise de fondamentaux : évaluation des élèves de CE2 en français et mathématiques, plan d'action global pour la maîtrise du français, lutte contre l'innumérisme ;
- Nouveau collège : plan de formation des enseignants en 2015, mise en œuvre à la rentrée 2016, accompagnement personnalisé, enseignements pratiques interdisciplinaires, nouvelles cartes académiques des langues ;
- Déploiement du plan numérique : 600 établissements pilotes à la rentrée 2015.

➤ Une école plus juste

- Éducation prioritaire : généralisation des mesures dans tous les réseaux ;
- Réussite de tous les élèves : Parcours avenir généralisé, prévention du décrochage dans les établissements, droit au retour en formation garanti ;
- Mise en œuvre du plan Seine Saint-Denis : création de nouveaux emplois, +20 % de REP à la rentrée, 100 % des postes pourvus au concours exceptionnel ;
- Réforme de l'allocation des moyens : critère social pris en compte en plus du critère démographique, attribution de postes supplémentaires en primaire, conventions pour accompagner les territoires ruraux.

➤ Une école au cœur de la République

- Mobilisation de l'école pour les valeurs de la République : mise à disposition d'un livret laïcité dans les établissements, enseignement moral et civique, réserve citoyenne, 5 000 missions de service civique ;
- École inclusive : ouverture de 30 nouvelles unités d'enseignement autisme en maternelle, créations de postes d'AESH, 10 000 contrats supplémentaires sur des missions d'auxiliaire de vie ;
- Protection des élèves : lutte contre le harcèlement à l'école, amélioration des transmissions d'information entre la justice et l'éducation nationale.

Retrouvez l'ensemble des mesures détaillées par fiches dans le dossier de presse :

<http://www.education.gouv.fr/cid92069/annee-scolaire-2015-2016.html>

La lettre d'information de l'Onisep Aquitaine
Tour de Sèze
3 terrasse Front du Médoc
BP 20016
33007 Bordeaux Cedex

Directeur de la publication :
Éric MORTELETTE

Rédacteur en chef :
Luc DIAZ

Chef de projet :
Caroline PEIGNIER

Rédaction :
Julie GOUBET, Dominique LAGRIFFOUL,
Caroline PEIGNIER

PAO : Régis BOUGUEN

Relecture : Peggy BESSON

Dépôt légal : 3^e trimestre 2015

ISSN : 1968-987X

Reproduction, même partielle, interdite sans autorisation et indication d'origine

Enseignement agricole : dossier de rentrée

À l'occasion de la rentrée, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt publie un dossier de rentrée qui présente les priorités de l'enseignement agricole ainsi que l'état des actions en cours et qui se poursuivront tout au long de l'année 2015-2016 : faire évoluer l'enseignement agricole pour répondre à la transition agro-écologique, dynamiser et valoriser l'innovation pédagogique, favoriser la mobilité internationale des élèves pendant ou après leur parcours de formation, développer l'apprentissage.

Consulter le dossier de rentrée :

http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/rentree-2015_dossier_ea.pdf

REPÈRES

Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2014-2015



« En 2014-2015, 1 531 300 étudiants sont inscrits dans les universités françaises. Ils étaient 1 499 600 en 2013-2014. Les effectifs augmentent de 2,1 %, une croissance un peu moins forte que celle observée l'an passé (+ 2,5 %).

En particulier, les effectifs sont en hausse en cursus licence (+ 2,2 %) et en cursus master (+ 2,3 %) mais diminuent en cursus doctorat (-1,7 %).

Les inscriptions des nouveaux bacheliers à l'université sont très dynamiques (+ 2,9 %), même si cette hausse est partiellement imputable aux inscriptions parallèles en CPGE.

Les inscriptions progressent très vivement dans les disciplines scientifiques et sont aussi très dynamiques en sciences humaines et sociales. Le nombre de nouveaux bacheliers technologiques augmente fortement en IUT (+ 7,0 %). La proportion d'étudiants étrangers à l'université se replie légèrement à 14,3 %, tout comme celle des étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat français (11,0 %). La part des étudiants étrangers en cursus doctorat se maintient à 41,5 %.

Consulter la note d'information N°15.06
Août 2015

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid91851/les-etudiants-inscrits-dans-les-universites-francaises-en-2014-2015.html>

Conférence de rentrée du recteur

La conférence de presse pour la rentrée scolaire s'est tenue le 27 août 2015. À cette occasion, Olivier Dugrip, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine a présenté les nouveautés de la rentrée 2015, les chantiers en cours, les chiffres clés et les champs d'action prioritaires de l'année scolaire 2015-2016 pour l'académie de Bordeaux :

- L'académie de Bordeaux en chiffres : effectifs élèves, personnels et enseignants, établissements scolaires, résultats aux examens de la session 2015 ;
- Les moyens supplémentaires dans l'académie pour la rentrée 2015 ;
- Les ouvertures de la rentrée 2015 : ouverture du collège Labrit dans les Landes, 10 nouvelles sections sportives, 3 CLIS supplémentaires, 10 nouvelles ULIS, 2 nouvelles unités d'enseignement en maternelle ;
- Langues régionales : une politique académique dynamique ;
- Une école plus juste pour offrir à chaque élève un parcours de réussite : priorité au primaire, préparation de la réforme de la scolarité obligatoire pour la rentrée 2016, généralisation de la refondation de l'éducation prioritaire, faire entrer l'école dans l'ère du numérique, mise en œuvre du parcours Educatif d'éducation artistique et culturelle (PEAC) et du parcours Avenir, dispositif « Meilleurs bacheliers » ;
- Favoriser la réussite de tous les élèves : inclusion scolaire des élèves en situation de handicap, lutte contre le décrochage scolaire, améliorer l'insertion professionnelle et sociale (développement de l'apprentissage, campus des métiers et des qualifications, pôles de stages académiques) ;
- Égalité et Citoyenneté : le parcours citoyen, la Charte de la laïcité à l'école, la réserve citoyenne, l'accueil jeunes en service civique ;
- Formation et accompagnement des enseignants.

En annexes, figurent la liste des sections sportives ainsi que la liste des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans l'académie.

Consulter/télécharger le dossier de presse sur le site du rectorat de Bordeaux :

<http://www.ac-bordeaux.fr/cid92174/le-recteur-presente-la-rentree-scolaire-2015-a-la-presse-locale.html>

FORMATIONS ET DIPLÔMES

Année de césure dans l'enseignement supérieur

À l'instar des formations en écoles de commerce et d'ingénieur, la césure est désormais possible pendant un cursus à l'université ou toute autre formation relevant de l'enseignement supérieur. Cette période de césure est définie par une circulaire parue en juillet 2015 et qui apporte un cadre juridique à cette pratique. Ainsi l'étudiant peut suspendre ses études pendant une période pouvant aller de 6 mois à 1 an pour vivre une expérience personnelle, professionnelle ou d'engagement en France ou à l'étranger. Les compétences acquises durant cette période pourront être portées au supplément au diplôme dans le cadre de l'obtention d'unités d'enseignements libres facultatives.

La période de césure n'est pas obligatoire et relève uniquement du volontariat de l'étudiant, elle ne peut être imposée dans le cursus pédagogique. Pendant la période de césure, l'étudiant reste inscrit dans son établissement d'origine pour pouvoir bénéficier des avantages liés à son statut.

Plus d'infos :

Consulter le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid29939-cid91679/publication-de-la-circulaire-facilitant-la-mise-en-oeuvre-d-une-annee-de-cesure-dans-les-parcours-etudiants.htm>

Consulter la circulaire n°2015-122 du 22 juillet 2015 :

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=91567&co=1

REPÈRES

Repères & références statistiques (RERS)



La nouvelle édition de cet ouvrage de référence est parue. Comme chaque année, il propose une information statistique détaillée sur tous les domaines de l'éducation nationale : système éducatif, établissements, élèves, apprentis, étudiants, diplômes, insertion, personnels, budget, recherche...

Télécharger ou consulter la publication :

<http://www.education.gouv.fr/cid57096/reperes-et-references-statistiques.html#Le%20syst%C3%A8me%20%C3%A9ducatif>

Nouveaux parcours de l'école au lycée

PARCOURS AVENIR

Inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École du 8 juillet 2013, le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, prend l'appellation «parcours Avenir» dès la rentrée 2015. Il s'adresse à tous les élèves de l'enseignement secondaire de la classe de 6^e à la classe de terminale. Il prend en compte les besoins particuliers de chaque élève, notamment ceux en situation de handicap.

Pour faire face à un monde professionnel en constante évolution, les élèves ont besoin d'acquérir les repères essentiels qui leur permettront de se familiariser progressivement avec l'environnement socio-économique qui les entoure afin de devenir acteur dans la société. Il doit permettre d'initier une démarche d'orientation active et choisie, contribuant ainsi à la réussite scolaire et l'élévation du niveau d'ambition sociale et professionnelle de chacun.

Le «parcours Avenir» est ancré dans les enseignements. Dès lors, le but des activités proposées consiste essentiellement à faire le lien entre les apprentissages disciplinaires et à proposer aux élèves des situations pédagogiques originales et nouvelles, sous forme de tâches progressivement plus complexes, pour les amener à utiliser et à maîtriser toujours mieux les connaissances et les compétences acquises - et leur permettre de développer leur compétence à s'orienter. Ces activités sont menées dans le cadre des enseignements (disciplinaires et interdisciplinaires), de temps spécifiques d'accompagnement (accompagnement personnalisé, entretien d'orientation, conseil d'orientation anticipé) ou encore de séquences de découverte ou de formation en milieu professionnel.

Pour que ce parcours prenne tout son sens et participe à la culture commune, sa construction doit mobiliser les équipes éducatives des établissements, en lien avec les collectivités territoriales, les parents, ainsi que les partenaires extérieurs en charge d'éducation populaire, culturelle, sportive, environnementale, citoyenne et les représentants du monde économique et professionnel.

Objectif 1 - Permettre à l'élève de découvrir le monde économique et professionnel	
Principales compétences et connaissances associées	Liens avec le socle commun
<ul style="list-style-type: none"> ● Découvrir les principes de fonctionnement et la diversité du monde économique et professionnel ● Prendre conscience que le monde économique et professionnel est en constante évolution (collège et lycée professionnel) ● Découvrir la diversité du monde professionnel (lycée GT) ● Découvrir le monde de l'entreprise (lycée GT) 	Domaine 4 - Les systèmes naturels et les systèmes techniques Domaine 5 - Les représentations du monde et l'activité humaine Les compétences des domaines 1 à 3 sont également mobilisées. La mise en œuvre du parcours Avenir contribue à leur acquisition. Domaine 1 - Les langages pour penser et communiquer Domaine 2 - Les méthodes et outils pour apprendre Domaine 3 - La formation de la personne et du citoyen
Objectif 2 - Développer chez les élèves le sens de l'engagement et de l'initiative	
Principales compétences et connaissances associées	Liens avec le socle commun
<ul style="list-style-type: none"> ● S'engager dans un projet individuel ou collectif ● S'initier au processus créatif (collège) ● Prendre conscience que le monde économique et professionnel est en constante évolution, notamment du fait de l'innovation des organisations (lycée GT et professionnel) ● Connaître le processus d'innovation dans le monde économique (lycée GT et professionnel) 	Domaine 4 - Les systèmes naturels et les systèmes techniques Domaine 3 - La formation de la personne et du citoyen Domaine 2 - Les méthodes et outils pour apprendre Les compétences du domaine 1 sont également mobilisées. La mise en œuvre du parcours Avenir contribue à leur acquisition Domaine 1 - Les langages pour penser et communiquer



Nouveaux parcours de l'école au lycée (suite)

REPÈRES

Acquis des élèves au collège : les écarts se renforcent entre la sixième et la troisième en fonction de l'origine sociale et culturelle

« Le suivi d'un panel d'élèves entrés au collège en 2007 montre que l'avenir scolaire est fortement déterminé dès la sixième. Le collège ne parvient pas à atténuer les inégalités sociales et tend à les accentuer en mathématiques et dans l'acquisition du vocabulaire scolaire, appelé aussi mémoire encyclopédique. »



Consulter la note d'information N°25 - Août 2015 <http://www.education.gouv.fr/cid91463/acquis-des-eleves-au-college-les-ecarts-se-renforcent-entre-la-sixieme-et-la-troisieme-en-fonction-de-l-origine-sociale-et-culturelle.html>

Objectif 3 - Permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle	
Principales compétences et connaissances associées	Liens avec le socle commun
<ul style="list-style-type: none"> ● Construire son projet de formation et d'orientation ● Découvrir les possibilités de formations et les voies d'accès au monde économique et professionnel ; Renforcer ses compétences en orientation active (lycée GT) ● Dépasser les stéréotypes et les représentations liés aux métiers (collège) ● Lutter contre les stéréotypes et les représentations liés aux métiers (lycée GT et professionnel) 	<p>Domaine 5 - Les représentations du monde et l'activité humaine</p> <p>Les compétences des domaines 1, 2, 3 et 4 sont également mobilisées. La mise en œuvre du parcours Avenir contribue à leur acquisition.</p> <p>Domaine 1 - Les langages pour penser et communiquer</p> <p>Domaine 2 - Les méthodes et outils pour apprendre</p> <p>Domaine 3 - La formation de la personne et du citoyen</p> <p>Domaine 4 - Les systèmes naturels et les systèmes techniques</p>

Consulter le texte officiel :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91137

Ressources en ligne sur le site Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid46878/le-parcours-decouverte-des-metiers-des-formations.html>

Sur le site Onisep :

Présentation : <http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/Actus-2015/Le-parcours-Avenir-une-nouvelle-dynamique-pour-l-eleve>

Activités pour le collège : <http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/Parcours-Avenir/Activites-pour-le-college>

Activités pour le lycée : <http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/Parcours-Avenir/Activites-pour-le-lycee> (prochainement)

Ressources pour les élèves à besoin particulier : <http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/Parcours-Avenir/Ressources-pour-les-eleves-a-besoins-educatifs-particuliers>

➤ PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (PEAC)

La loi de refondation de l'École vise l'accès de tous les jeunes à l'art et à la culture par la mise en place d'un parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité.

Le PEAC définit l'ensemble des connaissances acquises par les élèves, des pratiques et des rencontres avec les artistes et les œuvres dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, des projets et des actions éducatives. Composé d'activités collectives ainsi que d'expériences et de réalisations individuelles, il vise à susciter une appétence, à développer une familiarité et à initier un rapport intime à l'art. Il est construit par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle et par l'élève lui-même.

Le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle donne des repères de progression du cycle 1 au cycle 4 : cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres, échanger avec un artiste, utiliser des techniques d'expression artistique adaptées, réfléchir sur sa pratique, exprimer une émotion esthétique et un jugement critique, mobiliser ses savoirs, etc.

Consulter le référentiel du PEAC :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164

➤ PARCOURS CITOYEN

Nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale, le parcours citoyen est construit autour de l'enseignement moral et civique, de l'éducation aux médias et à l'information, et de l'enseignement aux élèves du jugement, de l'argumentation et du débat dans les classes dès l'école élémentaire.

Il a pour double objectif de faire connaître aux élèves les valeurs de la République et de les amener à devenir des citoyens responsables et libres. En cela, il contribue pleinement au domaine 3 du cycle commun de connaissances, de compétences et de culture (formation de la personne et du citoyen).

Consulter la fiche 27 du dossier de presse de rentrée :

<http://www.education.gouv.fr/cid92069/annee-scolaire-2015-2016.html>

REPÈRES

Profil et parcours des étudiants en première année commune aux études de santé

« Parmi les étudiants inscrits pour la première fois en PACES en 2010-2011 et ayant validé leur premier semestre, 37 % d'entre eux ont intégré une deuxième année d'études médicales en un ou deux ans. En raison, notamment, des réorientations plus fréquentes prévues par la réforme de la PACES pour les étudiants en difficulté dès la fin du premier semestre, ce taux est légèrement supérieur à celui de la génération précédente (2009-2010). »



Consulter la Note d'information N°15-05
Juillet 2015

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid91504/profil-et-parcours-des-etudiants-en-premiere-annee-commune-aux-etudes-de-sante.html>

Réforme des études de masso-kinésithérapie

À partir de la rentrée 2015, la formation durera 4 ans. Le diplôme d'État permettra d'obtenir 240 crédits européens.

À compter de la rentrée 2016, l'admission en 1^{re} année sera réservée aux étudiants ayant validé la première année commune aux études de santé (PACES), la première année de licence en sciences mention « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS), ou une première année de licence dans le domaine sciences, technologies, santé. Par dérogation, des épreuves d'admission pourront être organisées en vue de l'inscription en première année des études préparatoires au DE de masseur-kinésithérapeute pour l'année universitaire 2016-2017 au sein d'une douzaine d'instituts de formation en masso-kinésithérapie dont celui de Bègles (cf. liste complète des établissements sur l'arrêté du 16 juin 2015).

Arrêté du 16 juin 2015 - JO du 19 juin 2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/6/16/AFSH1506148A/jo/texte>

Les écoles d'ostéopathie

Suite à la réforme de la formation des ostéopathes entamée en 2014, 23 écoles sur les 37 qui avaient soumis un dossier, ont eu leur agrément renouvelé pour une durée de 5 ans, à partir du 1^{er} septembre 2015 (cf. Aquil'info n° 86).

En Aquitaine, seule l'ITO de Bordeaux (ex COS) a obtenu le renouvellement de son agrément, l'IOB de Bordeaux et le collège d'ostéopathie du Pays basque (COPB) ayant été recalés. Ces deux établissements contestent cette décision et ont entamé une procédure de recours pour tenter de retrouver leur agrément.

Consulter l'arrêté de l'agrément de l'école d'ostéopathie de Bordeaux :

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20150709&numTexte=52&pageDeb ut=11623&pageFin=11624

Liste des établissements agréés

Alsace : Collège ostéopathique Sutherland de Strasbourg, 67000 Strasbourg

Aquitaine : ITO - Bordeaux, 33000 Bordeaux

Bretagne : Institut d'ostéopathie de Rennes (IOR), 35170 Bruz

Institut de Formation Supérieure en Ostéopathie (IFSO) de Rennes, 35000 Rennes

Ile-de-France : Fondation EFOM Boris Dolto - Institut de Formation Supérieure en Ostéopathie, 75015 Paris

Institut Supérieur d'ostéopathie Paris - CETOHM-FI (ISOP), 77185 Lognes

Collège Ostéopathique Européen (COE), 95892 Cergy-Pontoise

Ecole Supérieure d'Ostéopathie (ESO SUPOSTEO), 77420 Champs sur Marne

Ecole d'ostéopathie de Paris (EO Paris), 92230 Gennevilliers

Conservatoire Supérieur d'Ostéopathie Paris (CSO), 92000 Nanterre

Centre Européen d'Enseignement supérieur de l'ostéopathie (CEESO Paris), 93200 Saint-Denis

Institut Dauphine d'Ostéopathie (IDO), 75005 Paris

Languedoc-Roussillon : Institut Supérieur d'Ostéopathie du Grand Montpellier (ISOGM - IFBO), 34500 Béziers

Nord-Pas-de-Calais : Institut Supérieur d'ostéopathie (InSO Lille), 59120 Loos

Provence Alpes Côte-d'Azur :

Institut de Formation en Ostéopathie du Grand Avignon (IFO-GA), 84140 Montfavet Avignon

Institut d'ostéopathie des professionnels de santé (IOPS EUROSTEO), 13590 Meyreuil

Collège Ostéopathique de Provence Aix-Marseille, 13001 Marseille

Pays-de-Loire : Institut des Hautes Etudes Ostéopathiques - IDHEO Nantes, 44700 Orvault

Midi-Pyrénées : Institut Toulousain d'Ostéopathie (ITO), 31670 Labège

Conservatoire Supérieur Ostéopathique Toulouse (CSO-Toulouse), 31400 Toulouse

Rhône-Alpes : Centre International d'Ostéopathie (CIDO), 42100 Saint-Etienne

Centre Européen d'Enseignement supérieur de l'ostéopathie Lyon (CEESO Lyon), 69007 Lyon

Institut Supérieur d'Ostéopathie Lyon (ISOSTEO Lyon), 69130 Ecully

En savoir plus sur le site du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes :

<http://www.sante.gouv.fr/liste-des-etablissements-agrees.html>

Quoi de neuf diplôme ?

ONISEP INFOS

VIENT
DE PARAÎTRE
publication
nationale



Les métiers du jeu vidéo

Collection Parcours
Juillet 2015
144 pages
12 €

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

CAPA Agricultures des régions chaudes

Arrêté du 10 juin 2015 - JO du 23 juin 2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/6/10/AGRE1506105A/jo/texte>

Création (1^{re} session d'examen en 2017) ; remplace le CAPA option agriculture des régions chaudes

BP Conducteur d'engins : travaux publics et carrières

Arrêté du 2 juin 2015 - JO du 25 juin 2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/6/2/MENE1513145A/jo/texte>

Création (1^{re} session d'examen en 2017) ; remplace le BP Conducteurs d'engins de chantier de travaux publics (dernière session d'examen en 2016)

CAP Installateur en froid et conditionnement d'air

Arrêté du 2 juin 2015 - JO du 25 juin 2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/6/2/MENE1513150A/jo/texte>

Création (1^{re} session d'examen en 2017) ; remplace le CAP froid et climatisation (dernière session d'examen en 2016)

CAPA Métiers de l'agriculture

Arrêté du 10 juin 2015 - JO du 25 juin 2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/6/10/AGRE1506108A/jo/texte>

Création (1^{re} session d'examen en 2017) ; remplace le CAPA option productions agricoles, utilisation des matériels, le CAPA option productions horticoles et le CAPA option vigne et vin

CAPA Opérateur en industries agroalimentaires option conduite de machines et option transformation de produits alimentaires

Arrêté du 10 juin 2015 - JO du 25 juin 2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/6/10/AGRE1506110A/jo/texte>

Création (1^{re} session d'examen en 2017) ; remplace le CAPA option industrie agroalimentaire

CAPA Maréchal ferrant

Arrêté du 10 juin 2015 - JO du 25 juin 2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/6/10/AGRE1513315A/jo/texte>

Création (1^{re} session d'examen en 2017) ; remplace le CAPA option maréchalerie

CAPA Travaux forestiers

Arrêté du 10 juin 2015 - JO du 25 juin 2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/6/10/AGRE1513317A/jo/texte>

Création (1^{re} session d'examen en 2017) ; remplace le CAPA option travaux forestiers

Enseignement au collège

Circulaire n°2015-106 du 30 juin 2015 - BOEN n°27 du 2 juillet 2015

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90913

Nouvelle organisation de l'enseignement au collège qui entrera en vigueur pour tous les niveaux d'enseignement à compter de la rentrée scolaire 2016

Parcours Avenir

Arrêté du 1^{er} juillet 2015 - JO du 7 juillet 2015 (BOEN n°28 du 9 juillet 2015)

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91137

Le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODMEP) prend l'appellation « parcours Avenir ». Ce parcours doit permettre à chaque élève de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer son sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.



ONISEP INFOS

VIENT DE PARAÎTRE

publication nationale



Les métiers du commerce de gros

Collection Zoom sur les métiers
Septembre 2015
32 pages
4,90 €

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAÎTRE

publication nationale



Zoom sur les métiers du paysage

Collection Zoom sur les métiers
Septembre 2015
32 pages
4,90 €

Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Arrêté du 1^{er} juillet 2015 - JO du 7 juillet 2015 (BOEN n°28 du 9 juillet 2015)

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164

Le PEAC vise à favoriser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture

CAPA Jardinier paysagiste

Arrêté du 10 juin 2015 - JO du 9 juillet 2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/6/10/AGRE1513319A/jo/texte>

Création (1^{re} session d'examen en 2017) ; remplace le CAPA travaux paysagers

CAPA Services aux personnes et vente en espace rural

Arrêté du 10 juin 2015 - JO du 10 juillet 2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/6/10/AGRE1513316A/jo/texte>

Création (1^{re} session d'examen en 2017) ; remplace le CAPA services en milieu rural

Bac pro Métiers et arts de la pierre

Arrêté du 24 juin 2015 - JO du 16 juillet 2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/6/24/MENE1515122A/jo/texte>

Création (1^{re} session d'examen en 2018) ; remplace le bac pro artisanat et métiers d'art option arts de la pierre (dernières session d'examen en 2017)

BP Métiers de la pierre

Arrêté du 24 juin 2015 - JO du 16 juillet 2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/6/24/MENE1515130A/jo/texte>

Création (1^{re} session d'examen selon les nouvelles dispositions en 2017)

CAPA Lad-cavalier d'entraînement

Arrêté du 10 juin 2015 - JO du 16 juillet 2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/6/10/AGRE1506107A/jo/texte>

Création (1^{re} session d'examen selon les nouvelles dispositions en 2017)

Bac professionnel

Arrêté du 7 juillet 2015 - JO du 28 juillet 2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/7/7/MENE1516480A/jo/texte>

Création d'une unité facultative « éducation physique et sportive »

Classe de seconde générale et technologique

Arrêté du 13 août 2015 - JO 21 août 2015 (BOEN n°32 du 3 septembre 2015)

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=92127

Création d'un enseignement d'exploration d'informatique et création numérique

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

BTS Systèmes photoniques

Arrêté du 3 juin 2015 - JO du 26 juin 2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/6/3/MENS1427949A/jo/texte>

Création (1^{ère} session d'examen en 2017) ; remplace la BTS génie optique (dernière session d'examen en 2016)

Titre d'ingénieur diplômé par l'État

Arrêté du 12 juin 2015 - JO du 9 juillet 2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/6/12/MENS1511897A/jo/texte>

Liste des écoles habilitées à organiser les épreuves de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'État

Formation en ostéopathie

Décision n° 2015-12 du 7 juillet 2015 - JO du 9 juillet 2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decision/2015/7/7/AFSH1516147S/jo/texte>

Agrément de ITO-Bordeaux pour dispenser une formation en ostéopathie



ONISEP INFOS

VIENT DE PARAÎTRE
publication nationale



Les DUT
Collection Diplômes
Septembre 2015
88 pages
8 €

Tableau récapitulatif du nombre d'étudiants à admettre en 1^{re} année d'études préparatoires à ces diplômes dans l'académie de Bordeaux pour 2015-2016 :

Formation	Nombre de places	Lien vers le texte officiel
DE Psychomotricien	54	AFSH1516211A
DE Infirmier	1386	AFSH1516218A
DE Masseur-kinésithérapeute	110	AFSH1516230A
Certificat de capacité d'orthophoniste	35	MENS1516814A
Certificat de capacité d'orthoptiste	15	MENS1516816A
DE Audioprothésiste	15	MENS1516817A

AUTRES

Université de Bordeaux

Décret n°2015-785 du 29 juin 2015 - JO du 1^{er} juillet 2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/6/29/MENS1511804D/jo/texte>

Association de l'Institut d'études politiques de Bordeaux et de l'Institut polytechnique de Bordeaux à l'université de Bordeaux

Enseignement agricole

Arrêté du 15 juillet 2015 - JO du 29 juillet 2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/7/15/AGRE1513947A/jo/texte>

Création pour une durée de 5 ans de l'observatoire de l'enseignement technique agricole. Cet observatoire est chargé d'évaluer en toute indépendance l'organisation et les résultats de l'enseignement technique agricole public et privé, notamment au regard des besoins de qualification et d'emploi et de l'insertion scolaire et professionnelle des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires.

Partenariat

Protocole d'accord du 13 août 2015

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91464

Protocole d'accord entre l'ARF et l'État concernant la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle

Sources : JO, BOEN et BOESR du 23 juin au 6 septembre 2015

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAÎTRE
publication nationale



Parcours Avenir
L'Onisep a réalisé une plaquette de présentation du parcours Avenir. Vous pouvez la télécharger à partir de ce lien :
<http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/Actus-2015/Le-parcours-Avenir-une-nouvelle-dynamique-pour-l-eleve>

Le marché du travail des footballeurs



MISE À JOUR

sur www.onisep.fr/bordeaux

Fiches diplômes

Retrouvez les mises à jour des fiches BTS et DUT :

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine/Dossiers/Formations-Diplomes/Fiches-diplomes-regionales>

Calendrier d'inscription aux concours d'ambulancier-ière

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine/Dossiers/Agenda-Inscriptions/Inscriptions-aux-concours-d-ambulancier-iere>

Calendrier d'inscription dans les écoles d'auxiliaire de puériculture

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine/Dossiers/Agenda-Inscriptions/Inscriptions-dans-les-ecoles-d-auxiliaires-de-puericulture>

Le Centre d'études de l'emploi (CEE) a publié en juin dernier une étude intitulée « Le marché du travail des footballeurs professionnels : un miroir aux alouettes ? ». Cette analyse présente un double intérêt : d'une part les études françaises sur la carrière des sportifs professionnels sont rares et d'autre part elle fait le point sur la réalité d'un domaine qui fait rêver beaucoup de jeunes amateurs de foot.

L'exposition médiatique de certains footballeurs professionnels entretient auprès des jeunes l'image d'une profession qui offrirait la possibilité de faire de son loisir un métier qui plus est très rémunérateur. Or, le marché du travail des footballeurs professionnels est restreint : en 2013, il y a 1 100 joueurs professionnels en France. La moyenne d'âge s'élève à 26 ans : sur les 600 joueurs professionnels de Ligue 1 soit 20 clubs, 35 % ont entre 19 et 22 ans et seulement un quart a plus de 28 ans. Les carrières sont courtes, comprises entre 4 et 6 ans. La longévité d'une carrière de footballeur dépend de plusieurs facteurs : la performance physique qui est fortement liée à l'âge, le poste occupé sur le terrain (par exemple, les gardiens ont en moyenne une carrière plus longue que celle des attaquants), la fréquence des blessures mais aussi la forte concurrence de joueurs encore plus jeunes. Le « turnover » est très important et un nombre important de joueurs disparaît du monde professionnel. Parmi ceux qui restent, 25 % changent d'employeurs (clubs) chaque année. En Ligue 1, le salaire moyen d'un joueur s'élève pour l'année 2013 à 47 000 euros brut par mois (hors primes) et à 10 500 (hors prime) en Ligue 2. Toutefois, de fortes disparités de salaire existent selon le niveau de championnat (Ligue 1 ou Ligue 2), les clubs et les joueurs.

Au regard de cette analyse, le CEE conclue que « la probabilité de faire une carrière en tant que professionnel est proche de zéro » pour les milliers de jeunes joueurs de 20 ans qui jouent dans les 18 000 clubs amateurs de France. Par ailleurs, la question se pose sur le devenir professionnel des joueurs qui ont quitté ce milieu professionnel et pour lesquels il n'existe pas encore d'études.



Pour en savoir plus

Consulter le 4 pages du CEE n°122, juin 2015 :

<http://www.cee-recherche.fr/publications/connaissance-de-lemploi/le-marche-du-travail-des-footballeurs-professionnels-un-miroir-aux-alouettes>

ONISEP INFOS



MISE À JOUR

sur www.onisep.fr/bordeaux



Le nouvel enseignement d'exploration « Informatique et création numérique »

À partir de septembre 2015, les élèves de 2^{de} pourront choisir, dans certains lycées, le nouvel enseignement d'exploration « informatique et création numérique » (ICN). À raison d'1h30 par semaine, il constitue une initiation au numérique et permet la découverte des métiers et des formations sur ce secteur porteur.

En savoir plus et consulter la liste des établissements le proposant en Aquitaine :

http://www.onisep.fr/content/download/799754/15077239/file/Informatique_et_creation_numerique.pdf

Rechercher un emploi temporaire à l'étranger



Vous souhaitez avoir une première expérience professionnelle à l'étranger sur du court séjour ou tout en profitant de la découverte d'un nouveau pays. Vous trouverez ici des idées pour partir...

PRÉPAREZ VOTRE PROJET

- Informez-vous sur le pays d'accueil, la situation locale du marché de l'emploi.
- Faites le point sur vos expériences et qualifications (Diplômes / Expériences de travail) : à quel job pouvez-vous prétendre ?
- Le niveau de langue : il faut avoir un niveau minimum dans la langue du pays de travail. Suivant les jobs (contact avec un public...), un bon / très bon niveau pourra être exigé.
- **S'y prendre plusieurs mois à l'avance** : (au moins 6 à 9 mois), un certain nombre de formalités (visas, passeports...) demandent un délai conséquent.

FORMALITÉS

VISA

En dehors de l'Europe, pour travailler de façon temporaire, vous aurez besoin d'un visa de travail, plus ou moins facile à obtenir. Des conventions entre la France et certains pays proposent des Visas Vacances Travail qui simplifient les démarches **MAIS il faut s'y prendre à l'avance car les quotas sont vite remplis**.

Maintenant les démarches se font en ligne et vous obtenez un visa électronique (e-visa).

En savoir + :

- Ministère des affaires étrangères et européennes : www.diplomatie.gouv.fr : Rubrique « Le ministère et son réseau »
Conditions aux voyageurs par pays, préparer son départ, adresses des ambassades étrangères en France et françaises à l'étranger

Renseignez-vous sur la réglementation en matière d'emploi dans le pays visé : contrats de travail, couverture sociale, salaire minimum...

- Pôle Emploi International : www.pole-emploi-international.fr
Portail de sites classés par secteurs géographiques, offres d'emploi.

SANTÉ :

Il est indispensable de souscrire une assurance maladie privée.

- Assurance Maladie : www.ameli.fr : rubrique « Assuré/Droits et démarches/A l'étranger », information en fonction de votre statut et de votre destination).
- Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (Cleiss) : www.cleiss.fr
- Caisse des Français de l'étranger : www.cfe.fr
Rubrique « Nos assurances », « Particuliers », « Etudiant et jeune en PVT »
- Site des pvtistes : www.pvtistes.net

Vaccinations : chaque pays a sa propre réglementation. Se renseigner au moins 3 mois avant.

LE PROGRAMME VACANCES TRAVAIL (PVT) / WORKING HOLIDAY VISA (WHV)

Le programme vacances-travail (PVT), est un dispositif qui offre aux jeunes d'une cinquantaine de nationalités la possibilité d'entreprendre un séjour d'un an maximum dans l'autre pays alliant travail, tourisme et découverte grâce à une délivrance de visa simplifiée. Les formalités et conditions pour bénéficier de ce programme « visa-vacances-travail » varient selon le pays.

Les Français peuvent, dans le cadre du PVT, découvrir l'Argentine, l'Australie, le Canada, la Corée du Sud, le Japon, la Nouvelle-Zélande, Hong-Kong et la Russie. Le PVT France-Brésil a été signé le 12 décembre 2013 mais n'est pas encore entré en vigueur. Même chose pour le PVT Chili et le PVT Colombie qui ont été signés en juin 2015.

Des négociations sont en cours entre la France et Taiwan et le Mexique.

Attention ! Ce visa ne permet pas d'obtenir un travail permanent ni de prolonger le séjour au-delà de la durée du PVT.

Conditions de base valables pour tous les pays :

- être âgé de 18 à 30 (35 ans pour le Canada) à la date du dépôt de la demande (c'est-à-dire avoir plus de 18 ans et moins de 31 ans au moment de la demande) ;
- être de nationalité française et résident en France au moment du dépôt de la demande ;
- être titulaire d'un passeport français valide pour la durée du séjour ;
- souscrire à une assurance responsabilité civile / maladie / hospitalisation valide pour la durée totale du séjour.
- ne pas être accompagné de personnes à charge ;
- ne pas avoir bénéficié de ce programme précédemment.

Documents à fournir :

- Le formulaire de demande dûment rempli, signé et daté ;
 - Le passeport original, en cours de validité
 - Un billet d'avion A/R ou les ressources suffisantes pour acheter le retour ;
 - Une ou plusieurs photographies d'identité
 - Un certificat médical attestant la bonne santé du demandeur.
- Le PVT est valable 12 mois et non renouvelable dans la plupart des pays.

En savoir + :

www.pvtistes.net
www.working-holiday-visas.com

ARGENTINE

Il s'agit d'un visa transitoire, gratuit, à entrées multiples, valable 1 an, non renouvelable qui doit être utilisé impérativement dans les trois mois qui suivent son obtention.

Ce PVT vous permet de travailler pour autant d'employeurs que vous le souhaitez et pendant la période qui vous convient pendant la durée du PVT.

- Quota : 700 PVT (février 2015)

Conditions :

Vous devez faire votre demande depuis la France pas plus de 3 mois avant votre départ et vous aurez 3 mois pour partir

- avoir entre 18 et 30 ans ;
- être titulaire d'un passeport en cours de validité ;
- justifier d'une somme minimum d'environ 2 500 € ;
- souscrire une assurance pour toute la durée du séjour, c'est à dire 12 mois ;
- fournir un certificat médical attestant votre bonne santé ;
- fournir un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois, portant l'Apostille de la Cour d'Appel de Rennes. Il peut être demandé en ligne : www.cjn.justice.gouv.fr

Ce PVT est gratuit mais certaines traductions obligatoires sont à vos frais.

En cas d'acceptation de la candidature, vous serez convoqué pour un rendez-vous à la Section Consulaire à Paris afin de présenter les originaux et remplir les formalités nécessaires.

En savoir + :

www.efran.mrecic.gov.ar/fr/content/programme-vacances-travail

Consulat - 6, rue Cimarosa - 75116 Paris
tél : 01 44 34 22 00

courriel : secon_efran@mrecic.gov.ar

AUSTRALIE

Ce visa, «Working Holiday Visa-(WHV)», vous permet :

- de voyager pendant 12 mois maximum, il est renouvelable 1 fois sous conditions ;
- de travailler pour un même employeur pendant 6 mois maximum et dans n'importe quel type d'emploi ;
- d'étudier ou de suivre une formation pendant 4 mois maximum.

Vous ne pouvez pas faire votre demande de visa plus de 12 mois avant votre départ. Une fois votre visa obtenu, vous aurez 12 mois pour entrer sur le territoire australien et le valider.

- Il n'y a pas de quota

Conditions :

- avoir entre 18 et 30 ans ;
- être titulaire d'un passeport valide ;
- justifier d'une somme minimum d'environ 5 000 \$ AUD (environ 3 500 €) ;
- avoir une assurance pour toute la durée du séjour même si elle n'est pas obligatoire ;
- faire la demande de visa électronique directement sur le site du gouvernement australien ;
- prix du visa : 424,50 \$AU (420 \$ de frais de visa et 4,50 \$ de frais de paiement avec une carte de crédit) ;
- les personnes qui ont déjà bénéficié d'un premier Visa Vacances Travail ET qui ont fait au moins trois mois de récoltes saisonniers dans certaines régions d'Australie pourront demander un DEUXIEME VVT

Si le but principal de votre séjour en Australie est de travailler, il existe des visas spécifiques.

En savoir + :

- www.immi.gov.au/

Rubrique « Visas » > « Visitors » > « Working holidays » -> « Visa options » (formulaire 417)

- Tutoriel : www.pvtistes.net

- Guide pratique :

www.australia-australie.com/whv

CANADA

Ce PVT vous permet :

- de travailler pour autant d'employeurs que vous le souhaitez et pendant la période qui vous convient ;
- de suivre des cours mais uniquement à temps partiel, (pas dans le cadre d'un cursus universitaire ou pour acquérir des compétences dans la perspective d'une embauche).

Attention !

Le Canada n'est pas le seul pays à imposer des quotas mais il attire un très grand nombre de demandes.

Pour information, en 2015, 6 400 places sont proposées aux Français (contre 6750 en 2014 et 2013) et les places ont été pourvues en quelques minutes lors de l'ouverture. Il faut donc bien se préparer. N'hésitez pas à consulter toutes les informations pratiques et astuces données sur le site des pvtistes !

Conditions :

- être âgé de 18 à 35 ans à la date du dépôt de la demande ;
- être de nationalité française et résider en France au moment du dépôt de la demande ;
- disposer de ressources financières suffisantes pour subvenir à vos besoins au Canada pour les trois premiers mois de votre séjour (2 500 \$CAD) ;
- souscrire à une **assurance** maladie/hospitalisation /rapatriement valide pour la durée du séjour (attendre l'acceptation du dossier par l'Ambassade avant de signer un contrat d'assurance) ;
- payer 150 \$CAD de frais de participation ;
- la durée du visa devrait passer à 24 mois sur les quotas 2016 (contre 12 mois jusqu'à présent) suite à un nouvel accord franco-canadien ; et vous avez 12 mois pour le valider.

Attention !

Il est nécessaire de faire la demande dès l'ouverture sur le site pour l'année suivante. Lire attentivement les notices d'information sur le site de l'ambassade.

Vous pouvez vous inscrire pour recevoir un courriel vous informant de l'ouverture de l'initiative Expérience Internationale Canada (EIC) avec la France, sur le site de l'ambassade.

En savoir + : Ambassade du Canada

(Expérience internationale Canada)

http://www.canadainternational.gc.ca/france/experience_canada_experience/index.aspx?lang=fra

CORÉE DU SUD

Ce visa à entrées multiples, non renouvelable, est délivré gratuitement pour 12 mois ; vous avez un mois pour le valider après l'avoir obtenu.

Attention ! Vous ne pouvez pas prétendre à tous les emplois.

Quota : 2000 PVT

Conditions :

- être âgé de 18 à 30 ans révolus à la date du dépôt de la demande de visa ;
- être titulaire d'un passeport français en cours de validité ;
- disposer des ressources financières suffisantes (2500 €) ;
- résider en France au moment de la demande de visa ;
- avoir un billet d'avion aller-retour.



Fournir :

- un certificat médical attestant de votre bonne santé ;
- le bulletin N° 3 du casier judiciaire ;
- un contrat d'assurance médicale couvrant la durée du séjour, le rapatriement et l'ensemble des risques liés à la maladie, la maternité, l'invalidité et l'hospitalisation.

La présence physique du demandeur de visa est obligatoire lors du dépôt de dossier.

En savoir + : Ambassade de Corée :

<http://fra.mofa.go.kr/worldlanguage/europe/fra/visa/working/index.jsp>

HONG-KONG

Le 6 mai 2013, un accord de PVT a été signé entre les 2 gouvernements. Ce PVT est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2013. C'est un visa à entrées multiples, valable 12 mois qui permet de travailler mais pas plus de 6 mois pour le même employeur. Vous devez faire votre demande au maximum 3 mois avant votre date de départ.

- Quota : 400 PVT (il a doublé depuis mai 2015, il était de 200 places auparavant)

Conditions :

- être âgé de 18 à 30 ans révolus à la date du dépôt de la demande de visa ;
 - être titulaire d'un passeport français en cours de validité ;
 - disposer des ressources financières suffisantes (2 500 €) ;
 - avoir un billet d'avion aller-retour ;
 - fournir un contrat d'assurance médicale couvrant pour la durée du séjour le rapatriement et l'ensemble des risques liés à la maladie, la maternité, l'invalidité et l'hospitalisation ;
 - résider en France au moment de la demande de visa.
- Coût : 33 €

En savoir + : Service d'immigration de Hong Kong

http://www.immd.gov.hk/eng/services/visas/working_holiday_scheme.html

JAPON

Ce visa, gratuit, est valable 12 mois et une fois obtenu, vous avez un an pour partir au Japon.

Il permet de travailler mais tous les postes ne sont pas accessibles (sont exclus certains secteurs tels que les bars, boîtes de nuit, etc.).

- Quota : 1500 PVT

Conditions :

- être âgé de 18 à 30 ans révolus à la date du dépôt de la demande ;
 - être titulaire d'un passeport en cours de validité ;
 - avoir un billet d'avion aller-retour ou disposer d'une somme un peu plus importante sur votre compte pour prouver la possibilité d'achat d'un billet retour (4500 € au lieu des 3100 € demandé) ;
 - disposer des ressources financières suffisantes (3100 €) ;
 - présenter un certificat médical justifiant la bonne santé ;
 - rédiger une lettre de motivation, un CV, etc.
- La demande de « Visa Vacances travail » est à déposer personnellement auprès de l'Ambassade du Japon.

En savoir + : Ambassade du Japon :

<http://www.fr.emb-japan.go.jp/consulaire/visa/wh.html>

NOUVELLE-ZELANDE

Le PVT est valable 12 mois avec possibilité de prolongation de 3 mois, sous conditions. Il permet :

- de voyager pendant 12 mois maximum ;
 - de travailler pour un même employeur pendant 6 mois maximum et dans n'importe quel type d'emploi ;
 - de suivre des formations ou des cours (de langue anglaise, la durée totale d'apprentissage ne pouvant excéder 3 mois sur les 12 mois du visa.
- Il n'y a pas de quota pour ce visa.

Conditions :

- être âgé de 18 à 30 ans révolus à la date du dépôt de la demande de visa ;
- être titulaire d'un passeport français, valable 3 mois après votre retour ;
- disposer des ressources financières suffisantes (2700 €) ;
- avoir un billet d'avion aller-retour (ou aller simple mais avec une somme d'argent plus élevée sur votre compte pour prouver la possibilité d'achat du billet retour) ;
- fournir une assurance tous risques couvrant maladie, hospitalisation, invalidité et rapatriement ;
- prix du visa : environ 105 € selon le taux de change.

Prolongation du Working Holiday**Visa :**

Il est possible de prolonger votre séjour en Nouvelle-Zélande si vous avez travaillé au moins 3 mois en tant que saisonnier dans les domaines de l'horticulture, de l'agriculture ou de la viticulture. Il suffit de demander un [Working Holidaymaker Extension permit](#) directement auprès des services d'Immigration en Nouvelle-Zélande. Pendant le séjour, il est également possible de changer de statut et de faire une demande de visa étudiant, de travailleur temporaire ou de résident permanent.

Les demandes se font en ligne mais il est nécessaire de s'inscrire au préalable.

En savoir + :

Ambassade de Nouvelle-Zélande : www.nzembassy.com/fr/france rubrique « Se rendre en Nouvelle Zélande » puis « Visas » www.immigration.govt.nz rubrique "Find a visa" > "Work, live >" "Working holiday" puis choisir le pays. <http://www.immigration.govt.nz/migrant/stream/work/workingholiday/franceworkingholidayscheme.htm>

RUSSIE

L'accord PVT entre la France et la Russie a été signé en 2009 mais reste méconnu et un peu complexe à obtenir.

C'est un visa à entrées multiples valable 4 mois, il peut toutefois être prolongé (dans la limite de 1 an) si vous trouvez un contrat de travail sur place.

Quota : 500 PVT

Conditions :

- être âgé de 18 à 30 ans révolus à la date du dépôt de la demande de visa ;
- être titulaire d'un passeport français en cours de validité ;
- un billet aller-retour ou des ressources nécessaires à son acquisition ;
- un certificat médical ;
- un extrait de casier judiciaire vierge.

En savoir + : Ambassade de Russie :

<http://ambassade-de-russie.fr/index.php/fr/informations-consulaires/visas>
Pas à pas d'une pvtiste partie en Russie : <http://pvtistes.net/forum/russie/119577-tutoriel-obtenir-son-pvt-en-russie-base-sur-mon-experience.html>



AUTRES POSSIBILITES

ÉTATS-UNIS

Pour travailler aux États-Unis sur un Job d'été ou comme Au Pair, il vous faudra obtenir un « visa J ». Il est conseillé de trouver le job avant de demander le visa faute de voir votre demande ne pas aboutir.

Le visa de la catégorie « J » est requis dans les cas suivants : participation à un programme d'échange, recherche, assistantat, études médicales, job d'été, stages (rémunérés ou non) et au pair. Pour établir ce visa, il faut s'adresser à des organismes intermédiaires seuls habilités par les USA pour vous délivrer le formulaire nécessaire.

L'Ambassade propose une liste des organismes (payant) représentant les programmes J1 en France : <http://photos.state.gov/libraries/france/5/visafr/niv-etudiants-agents.pdf>. Toute personne intéressée devra contacter l'organisme directement

En savoir + :

<http://french.france.usembassy.gov> :

Visas / Visas temporaires (Liste des différents types de visas)

- Département d'État américain : <http://j1visa.state.gov/>

- Commission franco-américaine : www.fulbright-france.org : Informations sur les stages, associations agréées

- www.coolworks.com : offres d'emplois

- www.bunac.org : USA, jobs en centres de vacances

CANADA

Expérience Internationale Canada (EIC)

Vous souhaitez faire un stage ou travailler en CDD au Canada, l'initiative *Expérience Internationale Canada (EIC)* (gérée par l'ambassade du Canada) permet aux Français âgés de 18 à 35 ans de partir dans l'autre pays.

Attention !

Un nouvel accord a été passé entre la France et le Canada sur les différents programmes, les principales modifications applicables pour 2016 sont :

- Passage de la durée du PVT de 12 à 24 mois ;
- Passage de la durée du permis Jeunes Professionnel de 18 à 24 mois ;
- Vous ne pourrez plus cumuler un PVT et un permis JP ;
- Vous pourrez cumuler un permis Stage et un PVT ou un permis Stage et un permis JP (que le stage soit fait avant ou après le PVT ou le JP) ;
- La catégorie Job d'été pour les Français n'existera plus.

- **Jeunes Professionnels** : Quota : 2 300
Ce permis de travail, anciennement appelé « Développement Professionnel » et « Emploi de Perfectionnement » est proposé aux jeunes Français, Suisses et Espagnols âgés de 18 à 35 ans qui ont trouvé un emploi au Canada en rapport avec leur formation ou leur parcours professionnel. Sa durée dépend de l'offre d'emploi mais elle ne peut excéder 24 mois pour les Français à partir des quotas 2015.

Attention, à partir de 2015, des changements sont à noter :

Dès la session 2015, la durée du permis Jeunes Professionnels passe de 18 à 24 mois pour les Français et cette catégorie n'est plus cumulable avec un PVT.

Pour être éligible, il faut que votre emploi fasse partie des catégories O, A ou B de la classification nationale des professions du Canada.

Pour en savoir plus :

<http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/eic/>

Après avoir pris connaissance des catégories d'expérience offertes ainsi que des critères d'admissibilité qui leur sont associés, la procédure de demande de participation à l'initiative Expérience internationale Canada (EIC) comprend deux étapes :

- La demande de participation à EIC par l'entremise de Kompass ;
- La demande de permis de travail par l'entremise de MonCIC.

ADRESSES UTILES EN AQUITAINE



CENTRE D'INFORMATION EUROPE DIRECT AQUITAINE - CIJA

125 cours Alsace-Lorraine

33000 Bordeaux

Tél. : 05 56 56 00 40

europedirectaquitaine@cija.net

www.info-jeune.net - Rubrique « Europe »

Informations et orientations vers lieux ressources

PÔLE EMPLOI INTERNATIONAL - EURES

10 quai de Paludate - Hall B - CS 21063

33076 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 33 38 87

Mél : eei.bordeaux@pole-emploi.fr



Pour compléter votre info et préparer votre séjour, lire les documents réalisés par le CIDJ et le CIJA :

- Préparer son voyage à l'étranger
- Au pair à l'étranger
- Travailler à l'étranger
- Stages à l'étranger
- Volontariat international

Votre avis nous intéresse, pour toute remarque ou suggestion concernant ce produit, écrivez-nous : cpeignier@onisep.fr

www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine